



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : A. Evain  
Poste:

**2011-CP-3730**

## RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

### INSERTION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2011 SUBVENTIONS À LA COMMUNE DE BRUEIL-EN-VEXIN, AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE CONFLANS ET CERGY POUR LA VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE, ET AUX COMMUNES D'HERMERAY, DE MAREIL-LE-GUYON, MÉZIÈRES-SUR-SEINE, D'OINVILLE-SUR-MONTCIENT, DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

Politique sectorielle	Aménagement et environnement
Secteur d'intervention	Environnement
Programme	Insertion réseaux électriques et de télécommunications

Données financières	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	1 000 000 €	100 000 €
Montant déjà engagé	532 888 €	0 €
Montant disponible	467 112 €	100 000 €
Montant réservé pour ce rapport	138 808 €	0 €

Répartition de l'échéancier du présent rapport	Montant pluriannuel	CP 2011	CP 2012	CP 2013
	138 808 €	0 €	75 808 €	63 000 €

L'aide départementale à l'insertion des réseaux dans l'environnement vise à accompagner les collectivités dans la réalisation de travaux d'enfouissement simultané des réseaux électriques (basse ou moyenne tension) et de télécommunication existants, localisés en agglomération et sur le domaine public.

Au titre de ce dispositif, les collectivités éligibles peuvent bénéficier d'une subvention départementale correspondant à 30 % d'une dépense plafonnée à 70 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption de 7 projets figurant en annexe de la délibération. La prise en compte de cette troisième programmation au titre de 2011 représente 138 808 € de subventions, soit, au global, 671 696 € sur 1 000 000 € de crédits votés.

Je vous propose donc le projet de délibération suivant :